

La main de Hollande dans la nomination de la patronne de France Télévisions

L'ex-chef de l'Etat avait, en 2015, appelé Olivier Schrameck, le président du CSA, pour lui demander d'éliminer deux concurrents de poids de Delphine Ernotte. En toute indépendance...

« **M**OI PRÉSIDENT de la République, je n'aurai pas la prétention de nommer les directeurs des chaînes de télévision publiques. » Aujourd'hui, elle fait sourire – ou grincer –, cette envolée de Hollande lors du débat de la présidentielle de 2012. Car, lors de son passage à l'Élysée, l'intéressé s'est largement mêlé, sans se soucier d'humilité, de la nomination de Delphine Ernotte.

C'est ce qu'a découvert la juge Milca Michel-Gabriel, qui, depuis deux ans et demi, enquête sur l'arrivée de cette pédégée à France Télévisions, en 2015. A l'origine de l'affaire, une plainte pour trafic d'influence et abus d'autorité. Déposée par la CGC et la CFDT, elle dénonçait le rôle trouble joué par Olivier Schrameck, ex-patron du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), dans le choix d'Ernotte. Sauf que, en courant après ce dernier, la magistrate a aussi rattrapé Hollande et quelques amis. On sait depuis toujours que l'Élysée adore fourrer son nez dans les nominations du très indépendant CSA... On en a désormais la preuve !

Ernotte de service

Cette palpitante série télé démarre le 21 septembre 2018 chez les flics anticorruption de l'OCLCIFF, à Nanterre. Sans trop d'espoir, un poulet interroge Schrameck : « Avez-vous jamais reçu des conseils ou des remarques de la part de la présidence de la République quant à la désignation du président de France Télévisions ? » Surprise, le haut fonctionnaire balance direct : « J'ai reçu un coup de téléphone de François Hollande, qui m'a demandé d'éviter de nommer Marie-Christine Saragosse et



Emmanuel Hoog. » Et d'ajouter, impérial : « J'ai répondu par le silence... »

Bigre ! L'ex-patron du CSA vient-il de livrer la clé de l'éviction – qui avait tant fait jaser en 2015 – de deux concurrents très sérieux d'Ernotte, respectivement patrons de l'audiovisuel extérieur et de l'AFP ? Le 20 mars dernier, la juge Michel-Gabriel se paie le luxe de vérifier. Elle expédie deux huiles de Hollande à des bureaux. L'ex-chef de l'Etat, malgré son immunité présidentielle, a accepté de les recevoir, précisant, bon prince : « Si mon concours est utile, je consens à répondre à vos questions. » Son « concours » va se révéler gagnant !

Interrogé comme témoin pendant une heure, Hollande jure d'abord qu'il n'est jamais intervenu dans la nomination d'Ernotte. Un poulet l'affranchit alors : Schra-

meck lui attribue un coup de fil étonnant, au cours duquel il a réclamé la mise hors jeu de Saragosse et de Hoog. Notre bon client passe gentiment aux aveux : « Oui, pour une raison simple : c'est qu'ils étaient déjà présidents de sociétés publiques. » Babas, les flics font remarquer à Hollande une vilaine entorse à ses « propres engagements » et à l'indépendance du CSA. « Moi président » rame : « J'exprimais une position, celle de l'Etat, qui avait donné sa confiance à deux personnalités pour gérer d'autres institutions, mais le CSA était totalement libre d'en tenir compte ou pas. » Le hasard a voulu qu'il en tienne compte...

A vote bon cœur

Après le coup de fil de Hollande, Schrameck, loin de garder le « silence », s'est même montré fort entreprenant. Le 15 avril 2015, jour

où le CSA a examiné 33 dossiers de candidature, un vote a été bricolé à sa demande. Seuls sept prétendants ont été retenus. Et, juste avant ce scrutin, Schrameck s'est fendu auprès des conseillers du CSA d'un avertissement fondamental : retenir Saragosse ou Hoog pour France Télévisions reviendrait à « déstabiliser leurs entreprises publiques ».

Delphine qui ?

Plusieurs « sages » ont confirmé aux poulets cette scène savoureuse. « Ce choix a été structurant, c'est clair », narre par exemple Nicolas Curien, précisant comment Schrameck a su enrober les choses : « Il estimait que, ces personnes exerçant remarquablement leurs fonctions, il était plus opportun qu'elles y restent. » Quel talent ! Même la conseillère Sylvie-Pierre Brossolette, acquise à Schrameck et à la candidature d'Ernotte, se souvient d'« une petite phrase qui visait Saragosse et Hoog ». Ensuite, bien sûr, « chacun a voté comme il a voulu ». Résultat : les deux pros des médias n'ont même pas eu droit de passer l'oral (*lire l'encadré*), contrairement à « Mme Ernotte, [qui] ne connaissait même pas la différence entre un journaliste reporter d'images et un journaliste qui écrit », canarde l'ex-sage Mémona Hintermann. Ah, les joies de l'indépendance...

Mais, en Hollande, d'autres bons samaritains se sont penchés sur le berceau d'Ernotte. Vieil ami personnel de Hollande – et visiteur régulier de l'Élysée –, le conseiller en com' Robert Zarader est l'artisan de cette candidature. C'est lui qui, en décembre 2014, avait poussé la patronne d'Orange France à se présenter à France

Télévisions, au moment où, en délicatesse avec son pédégé, Stéphane Richard (que Zarader conseillait...), elle cherchait une porte de sortie.

Afin d'aider Ernotte à bâtir sa candidature, Zarader a ensuite appelé à la rescousse son copain Denis Pingaud, un autre lobbyiste hollandiste, qui lui a dégoté, chez les Verts, un futur chef de cabinet, Stéphane Sitbon-Gomez. Ce tableau ne serait pas complet sans David Kessler, conseiller médias à l'Élysée de 2012 à 2014, parti ensuite diriger Orange Studio. Lui aussi a admis avoir contacté Ernotte pour lui fourguer quelques

conseils à l'occasion d'une rencontre, mais « ça en est resté là ». Une chance...

La conclusion, magistrale, revient à Hollande. Dans cette affaire, a-t-il résumé à l'intention des flics, son action s'est limitée au coup de fil à Schrameck. Après, plus rien ! « Moi président » a juste été informé du « rôle discret de Zarader » par l'intéressé. Et il affirme avoir été fort « surpris » de la nomination d'Ernotte : « Elle n'était pas connue dans le monde de l'audiovisuel et, en tout cas, inconnue de moi. »

D'où son impeccable neutralité !

Christophe Nobili

Conseil silencieux de l'audiovisuel

DANS leur rapport remis le 29 mai à la juge Michel-Gabriel, les policiers de l'OCLCIFF estiment que, en dépit des facettes de Hollande et des « violents appétits » des uns et des autres, envisager des poursuites pénales pour trafic d'influence et abus d'autorité n'est pas justifié. La magistrate peut désormais classer, ou ordonner d'autres investigations.

Les poulets ont notamment buté sur l'omerta du CSA. Contrairement à leurs prévisions, les con-

seillers n'ont pas confirmé avoir subi les assauts d'Olivier Schrameck pour départager les deux finalistes, Delphine Ernotte et Pascal Joseph, le 23 avril 2015. Lors de cette folle journée d'auditions, et après plusieurs votes infructueux (4 voix contre 4), le patron du CSA avait pesé pour que l'un des membres, Francine Mariani-Ducray, bascule en faveur d'Ernotte. Mais cette dernière, se retranchant derrière le « secret du vote », a refusé d'expliquer son revirement aux poulets. Seul l'un des « sages », l'ex-sénateur UDF Nicolas About, a évoqué « des pressions exercées et un manichéisme exacerbé ». Pour lui, « dès février 2015, il y a manifestement eu un accord entre plusieurs membres du CSA [sur le choix d'Ernotte]. On a eu le sentiment qu'on n'avait pas entendu les gens, que c'était déjà joué (...), ce qui ne me paraît pas être dans l'esprit d'une institution indépendante ».

Tout de suite les grands mots !

